



Valoriser la « marque » de votre collectivité

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
et le formateur. Ce
module a pour vocation,
au-delà des apports
théoriques, de permettre
aux élus d'appréhender
les problématiques
nouvelles et encore trop
méconnues d'attractivité
des territoires.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Juriste droit des marques
Responsable
communication

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Depuis une trentaine d'années, une saine émulation s'est progressivement instaurée entre les territoires à différentes échelles (régionale, nationale, et internationale). La mise en place d'une véritable politique pour développer puis valoriser la « marque » de votre collectivité devient désormais indispensable pour accroître son attractivité et pour valoriser son territoire.

OBJECTIFS

- Valoriser les points d'attractivité du territoire
- Créer une « marque – territoire » avec des marqueurs et une iconographie
- Fédérer des « ambassadeurs » qui agiront comme des leviers d'attractivité
- Mobiliser autour de grands événements populaires (organisation d'une grande compétition sportive, d'une festivité associée à la collectivité)

PROGRAMME DE LA FORMATION

Identification des éléments de valorisation

Aspects légaux

Les effets du marketing territorial